GRILLE

# Signaux de veille

Relever, qualifier et suivre les signaux d'un secteur ou d'un territoire

Une veille utile distingue le fait constaté de son interprétation et hiérarchise les signaux selon leur intensité et leur horizon. La grille fixe, pour chaque signal, la source, la nature, le fait, l'intensité, l'horizon, l'implication pour l'organisation et la suite donnée.

Période couverte :

Périmètre de veille :

## 1. Fiabilité de la source

– Officielle : texte publié, document d'une administration ou d'un organisme public.
– Ouverte vérifiée : information publique recoupée par une seconde source.
– Ouverte non confirmée : information publique isolée, signalée comme telle.

## 2. Nature du signal

– Texte législatif ou réglementaire ; programme ou stratégie publics ; appel à projets ou dispositif de soutien ; donnée économique ; annonce d'un acteur ; projet d'infrastructure ; accord ou environnement international.

## 3. Intensité

– Faible : signal isolé, sans effet direct identifié sur l'organisation.
– Moyenne : signal confirmé, effet possible sur une activité, un marché ou un projet.
– Forte : signal confirmé appelant une décision ou une adaptation de l'organisation.

## 4. Horizon

– Court : moins de six mois ; moyen : de six à dix-huit mois ; long : au-delà de dix-huit mois.

## 5. Suite

– À surveiller ; à approfondir ; question d'approfondissement ; à porter à la connaissance de la direction.

*Document d'information générale ; il ne constitue ni une consultation juridique ni un avis sur une situation particulière. Les références aux textes sont à vérifier dans leur rédaction en vigueur à la date d'utilisation.*

*Cabinet de conseil non inscrit au barreau ; aucune représentation devant les juridictions ni acte réservé aux professions réglementées du droit.*

## 6. Signaux relevés

| N° | Date | Source | Nature | Fait constaté | Intensité | Horizon | Implication | Suite |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | |

*Document d'information générale ; il ne constitue ni une consultation juridique ni un avis sur une situation particulière. Les références aux textes sont à vérifier dans leur rédaction en vigueur à la date d'utilisation.*
*Cabinet de conseil non inscrit au barreau ; aucune représentation devant les juridictions ni acte réservé aux professions réglementées du droit.*

## Notes d'utilisation

– Le fait constaté est rédigé sans interprétation ; l'implication relève de l'analyse et le dit.
– Sources ouvertes et officielles seulement, citées avec leur date ; aucune information non publique, aucune donnée relative à une personne physique hors nécessité.

## Références

– Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel
– Loi n° 31-13 relative au droit d'accès à l'information (dahir n° 1-18-15 du 22 février 2018 ; Bulletin officiel n° 6655 du 12 mars 2018)

*Textes cités sous leur intitulé officiel.*

*Document d'information générale ; il ne constitue ni une consultation juridique ni un avis sur une situation particulière. Les références aux textes sont à vérifier dans leur rédaction en vigueur à la date d'utilisation.*

*Cabinet de conseil non inscrit au barreau ; aucune représentation devant les juridictions ni acte réservé aux professions réglementées du droit.*